



Rassemblement des cadres de direction hospitaliers et médico-sociaux à l'ARH de Rhône-Alpes 4 décembre 2008

Plus de 80 directeurs de nombreux établissements de la région Rhône-Alpes se sont donnés rendez vous, malgré de lourdes obligations professionnelles, pour témoigner de leur solidarité à leur collègue de Saint-Égrève et attirer l'attention du ministère sur les conséquences du projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires » sur leurs statut et leurs conditions d'exercice professionnel.

Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation, Monsieur Jean-Louis BONNET a accueilli les directeurs et reçu une délégation comportant les délégués régionaux des trois syndicats et du délégué départemental de la FEHAP, qui s'est associé au mouvement.

Le directeur de l'ARH a confirmé que la situation du collègue de Saint-Égrève avait trouvé une conclusion par une nouvelle affectation. Il a constaté la forte mobilisation des corps de direction et assuré aux participants qu'il transmettrait dès ce jour leur expression au cabinet de la ministre et à la Direction de l'Hospitalisation et de l'organisation des soins.

Les directeurs ont remis le texte ci-après :

*« Tout d'abord, nous adressons **nos plus sincères condoléances** à la famille du jeune Luc Meunier, assassiné à Grenoble.*

Nous tenons aussi à préciser que nous n'intervenons pas maintenant à la demande de notre collègue de Saint-Égrève, d'autant que sa situation personnelle a été rétablie. Mais la décision de sa suspension a constitué le dernier évènement en date après plusieurs autres, mettant en cause les corps de direction hospitaliers.

En effet, tous les cadres de direction ont appris, avec la plus extrême surprise, la décision de suspension du directeur du centre hospitalier de Saint-Égrève et ils ne l'ont pas comprise. Ils ont observé que cette suspension de notre collègue ne faisait suite à aucune conclusion officielle ni de l'Inspection générale des affaires sociales, ni de l'enquête judiciaire, après le meurtre tragique commis par un patient sorti sans autorisation. Cette incompréhension est à l'aune de la mobilisation d'aujourd'hui, dans une profession peu encline à manifester bruyamment mais habituée à servir loyalement le service public hospitalier.

Les organisations syndicales siégeant aux commissions administratives paritaires nationales sont intervenues vivement auprès des autorités ministérielles et auprès du centre national de gestion et nous relayons le message aujourd'hui :

- *Nous déplorons vivement cette décision intervenue sans analyse préalable du fonctionnement de l'établissement et des responsabilités de direction.*
- *Nous nous étonnons fortement qu'après le courrier ministériel du 30 juin 2008, aucune manifestation de soutien n'ait été adressée par la Ministre, ni au directeur, ni à l'établissement.*
- *Nous exprimons notre totale solidarité au collègue chef d'établissement, à l'équipe de direction et à l'ensemble des personnels du centre hospitalier de Saint-Égrève.*

Les organisations syndicales siégeant aux commissions administratives paritaires nationales :

- *Ont constaté le manque de considération pour les responsabilités assumées par les cadres de direction, et tout particulièrement dans les difficultés et dans l'urgence.*
- *Ont exprimé leur amertume et leur colère que les plus hauts responsables ministériels fassent si peu de cas de la fonction de direction et de ses exigences.*
- ;
- *Se sont s'inquiétées fortement de certaines dispositions des lois dernièrement votées ou en discussion ou annoncées :*
 - *de la loi portant financement de la sécurité sociale et notamment les dispositions relatives à la mise sous administration provisoire, sans que des critères soient définis et sans intervention de la commission administrative paritaire nationale ;*
 - *de la loi "Hôpital, Patients, Santé et territoire" pour laquelle les organisations syndicales ne sont consultées qu'en dernier lieu. Même si on peut se satisfaire de certaines dispositions, notre mécontentement reste grand devant le sort fait au directeur et à l'équipe de direction : l'affirmation du président de la République, indiquant qu'à l'hôpital il ne doit y avoir qu'un seul patron ne nous paraît pas trouver de concrétisation dans le projet de loi. La volonté de pouvoir confier la gestion d'hôpitaux publics à des directeurs hors du statut de la fonction publique témoigne de la méfiance envers les directeurs actuels. Le rôle plus qu'incertain de la commission administrative paritaire nationale est très préoccupant.*

Cette opinion est très largement partagée, tant dans le corps des directeurs d'hôpitaux que dans celui des directeurs d'établissements sanitaires sociaux et médico-sociaux et dans le corps des directeurs des soins.

Les corps de direction resteront mobilisés et prendront des initiatives pour obtenir une évolution de ces projets lors de leur discussion par le Parlement. Ils ont demandé au gouvernement d'être enfin entendus et soutenus.

Les corps de direction attendent aujourd'hui plus que la « confiance et de l'estime » évoquées le 2 décembre par le président de la république, mais des actes et des engagements effectifs.

Notre démarche s'inscrit dans un processus de mobilisation nationale qui a permis à la pétition pour le respect de la fonction de directeur de recueillir plus de 2 600 signatures.

Nous souhaitons que soient remontés au Ministère les sentiments qui animent nos collègues rassemblés et mobilisés afin que les cadres de direction bénéficient de la considération due aux responsabilités qu'ils assument sans faille ».

Les signataires au titre de leur organisation syndicale :

*Florence QUIVIGER
Secrétaire Régionale Rhône Alpes
SNCH (Syndicat National des cadres hospitaliers)
06 08 13 01 96*

*Marc VALLEZ
Délégué Régional Rhône Alpes
SYNCASS CFDT (Syndicat National des cadres Sanitaires et Sociaux -CFDT)
06 10 73 02 36*

*Richard DALMASSO
Secrétaire Régional Rhône Alpes
CH-FO (Syndicat des Cadres Hospitaliers-Force Ouvrière)
06 79 35 44 35*